

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

N°2018-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerier, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Mallvert.

Pouvoirs : Dominique Germond à Alain Blond, Maryse Thomas à Christian Vignerier, Luc Gabette à Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barrère à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau à Françoise Piquet, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Véronique Binde à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud

Objet

Subvention de fonctionnement allouée au Budget du CIAS exercice 2018.

Monsieur le Président expose qu'afin que le budget du CIAS soit équilibré, le Budget Principal de la Communauté de Communes Ouest Limousin verse chaque année une subvention de fonctionnement.

En 2017, cette subvention était d'un montant de 49 014,00 €, dont 21 000,00 € destinés au financement du point de coordination de l'action sociale (Point écoute) de Saint-Laurent-sur-Gorre, et 28 000€ permettant de financer le poste de responsable du CIAS qui correspond à un emploi à mi-temps.

Compte tenu du résultat du budget CIAS pour l'exercice 2017, mais également du fait que le financement d'un emploi de responsable du CIAS à mi-temps n'a pas fait besoin en 2017 et ne fera pas besoin en 2018, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 500,00 €.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VERSE** une subvention de fonctionnement au budget du CIAS d'un montant de 12 500,00 €,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2018, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 657362.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

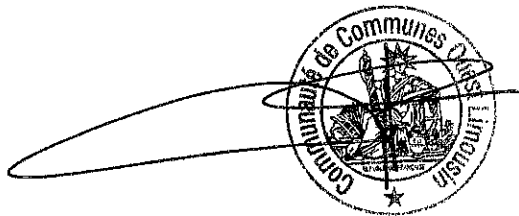
Le

Le Président

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD